

Novembre 2018

LE CHARNIER DU CIMETIÈRE DE LAVALTRIE

Les charniers que nous retrouvons dans les cimetières font partie du patrimoine du Québec et témoignent de certaines pratiques religieuses maintenant disparues. Il fut une époque où les bedeaux qui creusaient les tombes à la pelle refusaient de procéder à l'inhumation des cadavres pendant la période où le sol était gelé. D'autre part, les paroissiens se plaignaient que les bedeaux qui acceptaient de creuser des tombes l'hiver demandaient un prix exorbitant. Pour faire face à nos hivers, les Fabriques ont pris l'habitude de construire dans les cimetières des charniers pour recevoir l'hiver les corps des personnes décédées en attendant leur inhumation le printemps venu.

Un charnier peut être défini comme un petit bâtiment sans fenêtre qui sert à entreposer les cercueils des personnes décédées durant la saison de gel du sol. Ce bâtiment à température non contrôlée est érigé dans l'enceinte d'un cimetière. Il comporte habituellement une cheminée pour l'évacuation du gaz de décomposition pouvant être produit par les cadavres malgré le froid. On trouve aussi, en façade, une ouverture généralement fermée par une porte de fer bien verrouillée. La taille du bâtiment peut varier mais il y a suffisamment d'espace pour entreposer jusqu'à une dizaine de dépouilles.

L'utilité des charniers va disparaître avec l'apparition des équipements permettant de creuser plus facilement les fosses même lorsque la terre est gelée. De plus, les nouveaux rites funéraires, notamment la crémation, vont rendre moins nécessaire la conservation des cadavres. C'est ainsi que sont disparus plusieurs charniers alors que d'autres ont trouvé, en même temps que plusieurs églises, une nouvelle vocation. C'est pourquoi les charniers qui ont subsisté jusqu'à nos jours présentent un grand intérêt patrimonial, principalement en raison de leur valeur ethnologique. Ils rappellent certains rites funéraires suivis par nos ancêtres. Même si les charniers ont perdu leur fonction utilitaire, ils méritent néanmoins d'être conservés.

Le charnier de Lavaltrie

Le cimetière de Lavaltrie a aussi un charnier. On se rappellera que l'église actuelle de Lavaltrie fut construite en 1869 selon les plans du grand architecte Victor Bourgeau, originaire de cette paroisse. A-t-il conçu également les plans

pour la construction du charnier? Cela est bien possible, à moins que ce soit l'oeuvre d'autres membres de cette famille de menuisiers artisans de Lavaltrie. Il est difficile de répondre à cette question puisque les archives paroissiales ont disparu avec l'incendie du presbytère le 10 décembre 1910. Mais une chose est certaine, les pierres de la structure du charnier sont semblables à celles qui ont servi pour la construction de l'église. La construction du charnier a donc suivi de peu celle de l'église.

Si on consulte l'*Inventaire du patrimoine bâti* réalisé par la MRC de D'Autray fait au mois d'avril 2013, les experts ont retenu 1870 comme année présumée de la construction du charnier. D'autre part, on remarque en 1878 dans les registres paroissiaux une première sépulture où il est indiqué que le corps a été placé dans le charnier. C'est celle de Marie Louise Valérie Mousseau, âgée de 16, fille d'Édouard Mousseau et de Valérie Hétu; décédée le 27 octobre 1878 et placée dans le charnier le 30 octobre. Puis on note que les corps de plusieurs personnes se sont retrouvés ensuite dans le charnier au cours des mois de janvier à avril 1879 (Louis Aimé Martineau, Julie Marsolais-Lemire, François-Xavier Lacombe, Archange Sansouci, Virginie Bourdon). De même, on constate que, du mois de novembre 1881 au mois d'avril 1882, les corps de douze personnes ont été placés dans le charnier. Ce dernier pouvait donc contenir une douzaine de cercueils. Bref, le charnier du cimetière de Lavaltrie a été construit dans les années 1870, peu de temps après la construction de l'église paroissiale.

Le charnier de Lavaltrie est situé du côté est de l'église, en face du cimetière. Sa présence ne peut nous échapper. Des photos prises en 1895 nous indiquent qu'il a toujours été à la même place, et ce, depuis sa construction. Comme le soulignent les rédacteurs du rapport relatif à l'*Inventaire du patrimoine bâti* pour la MRC de D'Autray, le charnier fait partie d'un ensemble patrimonial au coeur même la municipalité. On écrit (p. 20) :

« Localisé au coeur de la municipalité, l'ensemble institutionnel de Lavaltrie est formé de l'église et du presbytère de Saint-Antoine, ainsi que d'un charnier et d'une chapelle, tous deux situés sur le terrain de la fabrique. L'église et le presbytère, qui dominent le paysage architectural de Lavaltrie, possèdent une valeur patrimoniale supérieure. »

Un tel ensemble institutionnel mérite d'être conservé et protégé. D'ailleurs, le charnier de Lavaltrie apparaît dans le *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*. On mentionne qu'il s'agit d'un élément associé au cimetière de

Saint-Antoine tout comme le calvaire. Nous remarquons de plus que seulement une dizaine de charniers existent encore dans la région de Lanaudière.

La nécessité de conserver le charnier

Le charnier de Lavaltrie existe dans le paysage architectural depuis les années 1870. Il est peut-être même une réalisation du grand architecte Victor Bourgeau et de sa famille. Ce bâtiment funéraire fait partie du patrimoine bâti de la municipalité. Il rappelle certaines pratiques entourant l'inhumation des défunts au Québec. Les corps de plusieurs membres des vieilles familles de Lavaltrie y ont été déposés avant leur enterrement. Le charnier constitue avec l'ancien presbytère et l'église un ensemble d'immeubles qui rappellent le cœur de la paroisse et l'héritage catholique laissé par les premiers habitants. Puisque le cimetière est en soi un lieu historique avec les pierres tombales de plusieurs personnages importants de l'histoire locale, on oublie que le charnier pourrait être mis en valeur et constitué la porte d'entrée de ce cimetière.

Si la vocation première du charnier a disparu, ce bâtiment peut certainement être reconverti à d'autres usages pour la Fabrique. Son entretien ne peut constituer, à notre avis, une charge importante pour cette dernière. Même s'il ne s'agit pas d'un gros bâtiment, sa destruction constituerait une grande perte pour l'histoire de Lavaltrie et de la région. Le territoire de la municipalité de Lavaltrie contient peu de bâtiments qui datent du XIXe siècle et ceux qui restent doivent être protégés et conservés pour les générations actuelles et futures. De tels bâtiments font partie de notre héritage collectif. Le charnier a d'ailleurs été inventorié dans le *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*. Les éléments caractéristiques du charnier liés à ses valeurs ethnologiques et architecturales comprennent notamment sa situation à l'entrée du cimetière. Il serait de fait difficile de le déplacer car la *Loi sur les inhumations et les exhumations* (RLRQ, c. I-11, art. 10) édicte que les charniers publics ne peuvent être construits que dans les cimetières. Bref, le charnier témoigne peut-être d'une pratique funéraire révolue, mais il demeure encore aujourd'hui un élément important du patrimoine historique de Lavaltrie qu'il faut préserver à tout prix. Il est de plus érigé près d'un carrefour important de la municipalité, soit à l'intersection de la rue Notre-Dame et du Chemin Saint-Antoine. Son intérêt dépasse donc celui de la Fabrique qui en est le propriétaire. C'est toute la collectivité qui serait perdante avec la disparition de ce petit bâtiment qui nous ramène aux

premiers jours de la municipalité. Non seulement il doit être préservé, mais nous souhaitons qu'il soit mis en valeur.

Me Jean Hétu, Ad. E.

Président de la Société d'histoire et du patrimoine de Lavaltrie

La 2ième église de Lavaltrie | son charnier | son cimetère

